
Charte de la visite-conseil

Pôle inclusif ASH - 78



Objectif

La visite conseil a pour seul objectif de vous apporter aide et conseils que vous soyez un enseignant(e) débutant(e) ou plus expérimenté(e). Elle est l'occasion d'échanger sur des questions de métier et pour nous, conseillers pédagogiques, d'être à l'écoute de vos questionnements et préoccupations légitimes.

Cette charte de la visite conseil est un outil pour vous aider à anticiper cette visite.

- **L'enseignant visité**

En amont :

- Prévenir par retour de mail immédiat tout empêchement concernant la date.
- Avoir informé de la visite l'établissement et les élèves.
- Transmettre les documents de préparation de la séance par mail si possible au moins 3 à 4 jours avant
- Prévoir l'installation du CPC (table, chaise) pour une vision d'ensemble (élèves et tableau)

Jour J :

- Mettre à disposition des documents papier supports de la séance : fiches de séance et de séquence, support(s) élève.
- Mettre à disposition tous documents que vous jugerez utiles de nous montrer.

Après la visite :

- Envoyer **votre retour réflexif en format Word** (une page maximum) dans les 4 jours suivant l'entretien.

- Le formateur

En amont :

- Informer l'enseignant de la date et l'heure de la visite au moins une semaine avant.

Le jour J :

- Arriver au moins un quart d'heure avant le début de la séance.
- Lors de la première visite, poser le cadre de l'accompagnement.
- Envisager et prévenir l'enseignant des visites conjointes à deux conseillers pédagogiques

Après la visite :

- Faire un retour sur les points saillants en s'appuyant **sur le retour réflexif réceptionné.**
- Rester en lien pour toute question complémentaire

L'équipe des conseillers pédagogiques du Pôle inclusif ASH à votre écoute

Hélène ALFIER

Sylvain ARGENCE

Blandine DELMARRE

Corinne HALLÉGOT

Jérôme PASDELOUP

Marie SARDINHA

Jean-Charles SCÉMAMA

Chrystèle TARAVELLA

Maud VAPPÉREAU